



**Le service administratif situé à l'entrée de la clinique vous accueille du lundi au vendredi de 7h 30 à 17h 00 et le samedi de 7h 30 à 12 h 00.**

**Documents à présenter pour toute inscription :**

- Une pièce d'identité.
- La feuille d'admission (de couleur jaune) préalablement complétée et signée.
- Votre carte VITALE mise à jour ou votre attestation VITALE ou votre notification de prise en charge par la C.M.U., valable à la date d'hospitalisation.
- Un accord de prise en charge préalablement demandé à votre MUTUELLE ou votre carte si le détail des frais remboursés dans le cadre d'une hospitalisation y figure. La clinique pratique le tiers payant avec certaines mutuelles qui ont passé avec elle une convention : renseignez vous auprès de votre mutuelle.

**Si vous êtes soigné(e) dans le cadre d'un accident de travail, pensez à apporter :**

- le formulaire A.T. rempli par votre employeur.

**Si le chirurgien vous a demandé de transmettre une entente préalable à la Sécurité Sociale ( par exemple en O.R.L), nous remettre :**

- le formulaire complété de l'accord du Médecin Conseil de la Sécurité Sociale.

**Pour les séjours dans notre service de MATERNITÉ, apportez :**

- vos étiquettes autocollantes, délivrées par certaines Caisses d'Assurance Maladie,
- votre livret de famille.

**Si vous n'avez pas de couverture sociale, ou si vous n'avez pu obtenir la prise en charge par la caisse d'assurance, vous devrez régler à la clinique l'intégralité des frais d'hospitalisation** calculés suivant le tarif applicable à l'établissement.

- Un acompte vous sera demandé dès l'entrée.

**Les démarches administratives devront être effectuées le plus rapidement possible au service administratif, par vous-même ou l'un de vos proches.**

**Si vous êtes entré(e) en urgence ou en dehors des heures d'ouverture du service administratif, vous serez accueilli(e) par le personnel des services de chirurgie ou de maternité.**